

Commune de MONSTEROUX-MILIEU

Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du Conseil Municipal du 17 Septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre

le 17 Septembre à 18 h 30

le Conseil Municipal de la commune de MONSTEROUX-MILIEU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Denis MERLIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 Septembre 2024.

Nombre de Conseillers : En exercice : 13 Présents : 8 Votants : 8

PRESENTS : Denis MERLIN, Thierry MAUCHERAT, Jacques SECONDI, Laurent VANDAELE, Jacques CLECHET, Valentine MAUCHERAT, Max RIBAUD, Pierre SCHIFF.

Catherine PERRAT (arrivée à 18h47)

Laurent GALLOT (arrivé à 18h53)

Alexandra SERRE (arrivée à 19h51)

ABSENTS ET EXCUSES : Aurélie COLAS, Anaïs GAGNEUR.

Mr Jacques SECONDI a été désigné secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 18h45, le quorum étant réuni.

ORDRE DU JOUR :

- ▶ Approbation du procès-verbal de la précédente réunion
- ▶ Délibération pour interventions hors forfait pour la maîtrise de la demande en énergie de TE38 éclairage public – versement d'un fonds de concours
- ▶ Délibération pour la résiliation du contrat d'entretien des espaces verts du lotissement les jardins de l'Ozellier.
- ▶ Complément de la délibération du 21 mai 2024 de la convention pour les interventions musicales du conservatoire 6/4 pour l'école maternelle.
- ▶ Convention avec Mr Gaëtan LASCOMBE Pizzaiolo
- ▶ Questions orales

1. Modification de l'ordre du jour

Il est proposé d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Délibération pour intervention de l'APAVE afin de diagnostiquer l'état des réseaux entre la salle polyvalente et l'appartement

Mise aux voix

La proposition est adoptée à l'unanimité (8 voix).

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION

Mr Denis MERLIN donne lecture au Conseil Municipal du procès-verbal de la réunion du 16 Juillet 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE : à l'unanimité le procès-verbal de la précédente réunion.

**OBJET : DELIBERATION POUR INTERVENTION DE L'APAVE AFIN DE
DIAGNOSTIQUER L'ETAT DES RESEAUX ENTRE LA SALLE POLYVALENTE ET
L'APPARTEMENT – DELIBERATION N°2024-29**

Afin de pouvoir loger des personnes dans l'appartement dans le cadre d'un meublé de tourisme, il est nécessaire de s'assurer que les réseaux d'eau, d'évacuation des eaux usées, de gaz etc sont séparés.

Une offre a été reçue de l'APAVE pour la réalisation de ce diagnostic technique, qui inclue également la sécurité incendie et l'accès PMR.

Il est proposé de passer commande à l'APAVE pour la réalisation de ce diagnostic réseau pour la somme de 1380 € TTC (1150 € HT).

Mise aux voix

La proposition est adoptée à l'unanimité (9 voix).

**OBJET : DELIBERATION POUR INTERVENTIONS HORS FORFAIT POUR LA MAITRISE
DE LA DEMANDE EN ENERGIE DE TE38 ECLAIRAGE PUBLIC – VERSEMENT D'UN
FOND DE CONCOURS – DELIBERATION N°2024-30**

TE38 a mis en place des horloges pour la gestion des éclairages publics pour la somme de 1578,97 € HT. Compte tenu d'une participation de 70% de TE38, il reste à charge de la commune la somme de 473,69 € HT.

Il est proposé de payer la somme de 473,69 € HT à TE38 pour interventions hors forfait pour la maîtrise de la demande en énergie de TE38 éclairage public sous la forme du versement d'un fond de concours.

Mise aux voix

La proposition est adoptée à l'unanimité (10 voix).

**OBJET : DELIBERATION POUR LA RESILIATION DU CONTRAT D'ENTRETIEN DES
ESPACES VERTS DU LOTISSEMENT LES JARDINS DE L'OZELLIER – DELIBERATION
N°2024-31**

La copropriété a demandé à ce que la commune prenne en charge les espaces verts du lotissement, la voirie appartenant déjà à la commune, alors qu'une convention prévoyait que cet entretien soit fait par les propriétaires du lotissement.

Le lotissement a pris la décision de se désengager de la convention, dont le seul objet est de maintenir l'entretien des espaces verts à la charge du lotissement.

La convention a été signée pour une durée de 3 ans le 28 janvier 2023 et peut être dénoncée en toute légalité en 2026. Cependant le lotissement demande à ce que la convention soit dénoncée dès aujourd'hui.

Symétriquement la commune doit également résilier cette convention pour en annuler les effets.

Il est proposé de résilier la convention d'entretien des espaces verts du lotissement les Jardins de l'Ozellier avec effet immédiat.

Mise aux voix

La proposition est adoptée à la majorité avec 2 voix contre, 2 abstentions et 6 voix pour.

**OBJET : COMPLEMENT DE LA DELIBERATION DU 21 MAI 2024 DE LA CONVENTION
POUR LES INTERVENTIONS MUSICALES DU CONSERVATOIRE 6/4 POUR L'ECOLE
MATERNELLE – DELIBERATION N°2024-32**

Le conseil municipal a déjà pris une délibération le 21 mai dernier pour l'école élémentaire mais pas pour l'école maternelle.

Les interventions prévues concernent 3 classes élémentaires à 15h/classe et 3 classes maternelles à 5h/classe, soit 60h à 68 €/h :

- 45 heures pour les 3 classes élémentaires, soit 3 060 €
- 15 heures pour les 3 classes maternelles, soit 1 020 €

Ce qui fait un total de 4080 €.

Il est proposé de valider la convention avec le conservatoire 6/4 pour les interventions musicales pour l'école maternelle et l'école élémentaire et de donner tous pouvoirs à M. le Maire à cet effet.

Mise aux voix

La proposition est adoptée à l'unanimité (10 voix).

**OBJET : SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC MR GAETAN LASCOMBE PIZZAIOLO-
DELIBERATION N°2024-33**

M. Lascombe propose de venir place du souvenir, un mercredi sur deux du 2/10 au 31/12/2024, puis de venir régulièrement tous les mercredis à partir du 1^{er} janvier 2025.

Une convention doit être signée avec M. Lascombe pour l'usage de la place du Souvenir pour la somme de 50 € / trimestre.

Il est proposé de valider le principe d'une convention avec M. Lascombes pour la somme de 50 €/trimestre.

Mise aux voix

La proposition est adoptée à l'unanimité (10 voix).

2. Questions orales

Denis

- Barrière du stade : les experts d'assurance viendront le 2/10 à 14h
- Dugua : il ne fera pas appel de la décision négative de la CDAC. M. Dugua va définir une zone commerciale de moins de 1000 m² afin de se mettre en conformité.
- La gendarmerie a demandé si la commune était intéressée pour avoir un gendarme de permanence les lundis matin à la mairie pour recevoir des habitants. Une réponse favorable a été donnée à ce projet qui est en cours d'élaboration.
- Nouvel ERP : la demande de permis de construire a été déposée. Le délai de réponse peut atteindre 5 mois.
- Lotissements : On doit mesurer les points kilométriques des lotissements pour établir un adressage conforme.
- Le plan d'assainissement des fossés et eaux pluviales a été reçu. Ce plan indique ce qui relève de la compétence EBER (notamment le fossé de la Garatière) et ce

qui relève de la commune. Ce document devra être examiné par la commission voirie.

- PLUI : réunion EBER sur la carte des aléas le 1/10.
- Nicole pourrait prendre sa retraite dès la fin de cette année. La commune doit revoir la fiche de poste et démarrer rapidement un recrutement.

Thierry

- David Perdignes a été vu pour choisir la couleur des huisseries de la salle polyvalente et du logement : gris clair. Stéphane Ronjat fera l'entretien de la façade avant la pose des huisseries.
- Le diagnostic électrique des bâtiments communaux a été reçu. Le dossier est épais et comporte des améliorations et des mises aux normes à réaliser.
- Il est envisagé de repeindre la partie basse de la salle du restaurant.
- Un coupe-légume et une table ont été achetés pour équiper la cantine.
- La société Martinon viendra lundi 23/09 pour étudier le changement de l'armoire froide, du congélateur, de la hotte et du lave-vaisselle de la salle polyvalente, ainsi que de la chambre froide de la salle Paul Datry.
- Les détecteurs de présence de l'atelier donnent souvent de fausses alarmes. Il est envisagé de les remplacer par des contacteurs de porte pour la somme de 1 569,40 € HT.
- Proponnet sera consulté pour mettre les serrures de la salle polyvalente sur l'organigramme de l'école et aussi pour la construction d'une cloison pour le serveur de vidéoprotection.
- Michael Brosse sera aussi consulté pour la réparation du mur en pisé de la salle Paul Datry.
- Le syndicat de voirie a commencé l'élagage Chemin Saint Laurent et autour de la cantine. Un employé a été très malade et vient de reprendre, ce qui a décalé les emplois. S'il fait beau, les emplois pourraient être fait en octobre. L'élagage reprendra la semaine prochaine sur la commune.
- De l'enrober à froid sera utilisé pour boucher les nids de poule sur la commune.

Max

- Un devis a été demandé à Guillaume Laurent pour entretenir les chemins que le syndicat ne peut pas faire avec l'épareuse : Chemin de Nassint depuis la RD37, Chemin du Sabot, Chemin du Pinet.

Jacques C

- Le projet de PLUI en est à l'établissement des différentes règles pour les zones économiques.

Pierre

- Réunion de la commission communication la semaine prochaine.
- Une réunion de la commission commerce et artisanat sera programmée prochainement.

Valentine

RAS.

Laurent V

- Journée du patrimoine : l'église devrait être ouverte pour le week-end. Il faut diffuser une communication sur Illiwap, FB et le site.

Laurent G

- Effectifs de la rentrée : 55 élèves en primaire et 74 en maternelle. Les effectifs vont diminuer en cours d'année, il faut espérer l'arrivée de nouveaux habitants pour maintenir les classes.
- Des parents ont déjà été reçus à l'OVIV concernant le comportement de leurs enfants.
- Le règlement de la cantine a été mis à jour notamment pour les tarifs et les modalités d'inscription. Ce nouveau règlement a été diffusé aux familles.

Cathy

RAS

Jacques S

- Vidéoprotection : le dossier d'appel d'offre a été publié. Les offres doivent être déposées avant la fin du mois.
- Jumelage : A la suite de la réunion d'hier, une proposition sera faite à la commune de Srebrenik de les accueillir sur nos communes aux alentours du 8 décembre.
- Communication : Illiwap et site à jour avec les nouvelles dates d'activité de l'OVIV, des associations, de jazz à vienne, soit plus de 40 dates. Il faut renouveler l'abonnement ILLIWAP en novembre. Nous avons maintenant 438 abonnés.
- Réunion Chemins : une réunion a lieu le 24/09 puis nous avons l'entretien du chemin du Martou prévu le samedi 12 octobre.
- Réunion intercommunale du 1/10 : date à reprogrammer.

Fin du conseil municipal à 20h15

Le Maire,

Denis MERLIN



